



Comité d'établissement du 29 Avril 2010

Approbation du PV du 19 Mars 2010

Résultat du vote :

Pour : 5 (3 FO ; 2 sans étiquette syndicale)

Contre : 2 (CGT)

Abstention : 1 (sans étiquette syndicale)

Sur le bilan social

► Augmentation du chiffre d'affaire avec une diminution de l'effectif.

De 2007 à 2009, moins 75 emplois.

Question CFDT :

Y'aura-t-il des embauches prévues pour 2010-2011 ?

Réponse de la direction :

Tout dépendra de l'activité.

► Des apprentis sont prévus pour 2010-2011.

► 25 instances judiciaires engagées en 2009 où l'entreprise était en cause.

Pour la CFDT, l'entreprise devra revoir sa politique sociale, ainsi que de mettre en œuvre un véritable dialogue social pour éviter que cela se reproduise ; Son refus systématique la conduisant devant les instances judiciaires, cela représentant un coût pour l'entreprise et d'autant plus que dans la majorité des cas, la justice lui donne tort.

Résultat du vote :

Contre : 4 (2 CGT, 2 sans étiquette syndicale)

Abstention : 4 (3 FO ; 1 sans étiquette syndicale)

Sur le rapport égalité Homme-Femme

Toujours moins de femmes !

La direction annonce qu'elle privilégiera les femmes pour le passage d'employé vers la maîtrise à compétence égal.

Pour la CFDT, il faut que les prochaines embauches soient féminines.

A noter 3 démissions de membre de la commission Egalité hommes-femmes !

Résultat du vote :

Contre : 8

3 nouvelles caméras

1 au transport devant l'UCV

1 coté vestiaires femmes

1 face au bureau compagnie.

Pour la CFDT, ceci représente **un flicage supplémentaire des salariés**. De plus, 2 caméras permettront de voir ceux qui se rendent dans les locaux syndicaux, ce qui est illégal !

Résultat du vote :

Pour : 1 (CGC)

Contre : 7 (2 CGT, 2 FO, 3 sans étiquette syndicale)

Modification du contrôle d'accès

D'après la direction, le but est de limiter l'accès entre certains ateliers et aussi de remplacer le système actuel qui commence à vieillir.

VF : installation d'un contrôle d'accès à certains frigos afin d'en limiter l'ouverture.

Résultat du vote :

Contre : 7 (2 CGT, 2 FO, 2 sans étiquette syndicale)

Abstention : 1 (CGC)

Journée de solidarité

La CFDT a revendiqué que soit ajouté 2mn par jour pour les opérationnels, 1mn pour les administratifs et 1 journée pour les cadres au forfait jour.

Même chose que l'année dernière, la direction **reste sur sa position**. A savoir :

Pour les salariés travaillant en horaires administratifs :

Ils travailleront le lundi de Pentecôte, sauf décision de leur part de positionner sur cette journée un jour de RTT ou un jour de congé payé ou un jour de congé d'ancienneté (pour les salariés qui en bénéficient) ou un jour de repos compensateur (dans la limite de 7 heures).

Pour les salariés travaillant en cycle :

Ils pourront soit venir un jour de repos, dont le choix sera celui du salarié sous réserve des contraintes d'exploitation, soient la possibilité de planifier un jour de RTT ou un jour de congé payé ou un jour de congé d'ancienneté (pour les salariés qui en bénéficient) ou un repos compensateur (dans la limite de 7 heures).

Les salariés ne souhaitant pas travailler le lundi de Pentecôte devront en informer leur hiérarchie selon la procédure en vigueur.

Résultat du vote :

Contre : 7 (2 CGT, 2 FO, 3 sans étiquette syndicale)

Pour : 1 (CGC)

Pour le cabinet médical

Une rénovation du local a été demandée par le médecin du travail (peinture, plomberie, électricité).

Des efforts supplémentaires ont été faits pour le nettoyage de celui-ci.

En ce qui concerne les travailleurs handicapés

Pour la CFDT, l'embauche en CDI de travailleurs handicapés est insuffisante au sein de SERVAIR 2 et ne pas se rabattre sur des CDD ou intérimaires pour atteindre l'obligation légale.

La CFDT n'a pas signé l'accord d'insertion des personnes handicapées qui est un mauvais accord servant la vitrine sociale de SERVAIR.

Votre représentant syndical CFDT au Comité d'Etablissement vous informe régulièrement.

Plus d'info sur :  **www.cfdtservair.fr**